

La [Complémentaire Santé Solidaire](#) est un système de couverture maladie en France qui vise à assurer une protection sociale supplémentaire aux personnes qui ne sont pas éligibles aux régimes d'assurance maladie obligatoires.

Elle est destinée aux personnes ayant des revenus modestes et ne disposant pas d'une couverture santé complémentaire. Elle couvre les soins courants ainsi que certains soins spécifiques tels que les prothèses dentaires, les lunettes, etc. Elle est financée par l'Etat ainsi que par les cotisations des assurés elle-même.

Si les ressources d'un couple sont inférieures à 13 651 euros par an alors il pourra profiter de la CSS.

Depuis début 2023, les majeurs de moins de 25 ans vivant chez une personne éligible au RSA sont automatiquement éligibles à la CSS

Pour la demander il suffit de remplir [ce document](#) en y joignant les justificatifs à la CPAM de votre département.

Les personnes non éligibles et non couvertes par les mutuelles de leurs entreprises (les seniors notamment) devront souscrire à [une complémentaire santé senior](#) afin d'avoir une assurance santé à même de couvrir les compléments au-delà des minima de l'assurance maladie.